

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00740 Numéro SIREN : 392 339 420 Nom ou dénomination : A.F.G. (AUDIT-FINANCE-GESTION)
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/007990

300799

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise :		S.A.R.L AFG (AUDIT FINANCE GESTION)												1 2											
Adresse de l'entreprise		30 Allée Charles Babbage BP 97165 30914 NIMES												Durée de l'exercice précédent *		1 2									
Numéro SIRET *		3 9 2 3 3 9 4 2 0 0 0 0 2 9												Néant ☐ *											
														Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 2									
														Brut		Amortissements, provisions		Net							
														1		2		3							
Capital souscrit non appelé		(I) AA																							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB											AC											
		Frais de développement *	CX											CQ											
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	55 364										AG	55 364										
		Fonds commercial (1)	AH											AI											
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	867 508										AK	867 508										
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL											AM											
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN											AO											
		Constructions	AP											AQ											
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR											AS											
		Autres immobilisations corporelles	AT	466 255										AU	338 398										
		Immobilisations en cours	AV											AW											
		Avances et acomptes	AX											AY											
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES *	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS											CT											
		Autres participations	CU	21 636										CV	21 636										
		Créances rattachées à des participations	BB											BC											
		Autres titres immobilisés	BD											BE											
		Prêts	BF											BG											
		Autres immobilisations financières *	BH	20 423										BI	20 423										
		(II) BJ												1 431 185		BK		393 762		1 037 423					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL											BM											
		En cours de production de biens	BN											BO											
		En cours de production de services	BP											BQ											
		Produits intermédiaires et finis	BR											BS											
		Marchandises	BT											BU											
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV											BW											
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	365 500										BY	93 318										
		Autres créances (3)	BZ	611 307										CA	611 307										
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB											CC											
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	411 143										CE	411 143										
		Disponibilités	CF	40 409										CG	40 409										
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	87 679										CI	87 679										
TOTAL (III)		CJ	1 516 038										CK	93 318											
Frais d'émission d'emprunt à étaler		(IV) CW																							
Primes de remboursement des obligations		(V) CM																							
Écarts de conversion actif *		(VI) CN																							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 947 223										1A	487 080											
Renvois : (1) Dont droit au bail :														(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR					
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :												Stocks :		Créances :									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		S.A.R.L AFG (AUDIT FINANCE GESTION)		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :..... 200 000...)			DA	200 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	20 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	50		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	49 802		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	842 356		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	1 112 208		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	303 997		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EJ)			DV	96 347		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	280 665		
	Dettes fiscales et sociales			DY	468 471		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	34 303		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	164 152		
TOTAL (IV)			EC	1 347 935			
Écarts de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 460 143			
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Écart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1G	1 150 348	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1H	225		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		S.A.R.L AFG (AUDIT FINANCE GESTION)				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	3 560 006	FI		FI	3 560 006
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 560 006	FK		FL	3 560 006	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	18 044	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	52 224	
	Autres produits (1) (11)					FQ	12 289	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 642 563
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	946 123
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	84 151
	Salaires et traitements *						FY	1 589 655
	Charges sociales (10)						FZ	518 862
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	37 510
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	4 917
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 210 990
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	431 574	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	304
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	2 836
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	3 141
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 633
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	2 633
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	507	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	432 081	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		S.A.R.L AFG (AUDIT FINANCE GESTION)		Néant ☐ *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	572 122	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	572 122	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	71	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	43 529	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	43 601	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	528 521
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ	17 448
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	100 798
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 217 826
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 375 470
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	842 356
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	3 761
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IIH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		IX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PMI innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	32 098
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	
		obligatoires		A9	
(13)	Dont cotisations facultatives Madelin		A7		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
PRIX CESSION FONDS ANDUZE +FONDS ST CHRISTOL			566 722		
VNCEAC FONDS		39 349			
LITIGE		4 180	5 400		
PENALITES		71			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 460 143,05 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 842 356,02 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 01/05/2023 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 431 185

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	974 387		51 516	922 871
Immobilisations corporelles	561 298	4 400	99 443	466 255
Immobilisations financières	48 226		6 167	42 059
TOTAL	1 583 911	4 400	157 125	1 431 185

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 393 762

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	106 582	298	51 516	55 364
Immobilisations corporelles	367 446	37 213	66 260	338 398
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	474 028	37 510	117 776	393 762

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	25 999	25 999	0	de 1 à 4 ans
Intranet global	16 390	16 390	0	3 ans
Site	12 975	12 975	0	5 ans
Clientele nimes	348 012	0	348 012	Non amortiss.
Clientele gimenez	206 577	0	206 577	Non amortiss.
Mali tup gimenez	312 919	0	312 919	Non amortiss.
Instal./agenc.divers	346 145	236 245	109 900	de 3 à 10 ans
Mat.bureau &informatique	58 434	43 448	14 986	Non amortiss.
Mobilier	43 567	40 597	2 970	de 4 à 6 ans
Mobilier gimenez	18 109	18 109	0	de 5 à 10 ans
TOTAL	1 389 126	393 762	995 364	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2 - Etat des créances = 1 084 909**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	20 423		20 423
Actif circulant & charges d'avance	1 064 486	1 064 486	
TOTAL	1 084 909	1 064 486	20 423

3.3 - Provisions pour dépréciation = 93 318

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	83 674	29 771	20 126		93 318
Comptes financiers					
Total	83 674	29 771	20 126		93 318

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 51 724

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	50 870
Autres créances	450
Disponibilités	403
TOTAL	51 724

3.5 - Charges constatées d'avance = 87 679

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 200 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4240	47,17	200 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4240	47,17	200 000

4.2 - Etat des dettes = 1 347 935

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	303 997	104 868	199 129	
Dettes financières diverses	96 347	96 347		
Fournisseurs	280 665	280 665		
Dettes fiscales & sociales	468 471	468 471		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	34 303	34 303		
Produits constatés d'avance	164 152	164 152		
TOTAL	1 347 935	1 148 806	199 129	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 318 728

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	261
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	51 399
Dettes fiscales & sociales	267 068
Autres dettes	
TOTAL	318 728

4.4 - Produits constatés d'avance = 164 152

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	10	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	38	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	3	
TOTAL	51	0

6.3 - Engagements donnés = 42

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	42
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	42

S.A.R.L AFG (AUDIT FINANCE GESTION)

S.A.R.L. au capital de 200 000,00 Euros

Siège social : 30 Allée Charles Babbage

BP 97165

30914 NIMES

R.C.S : NIMES B 392 339 420

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023**

L'an deux mille vingt trois et le trente juin à 9 H,

Les associés de la société **S.A.R.L AFG (AUDIT FINANCE GESTION)**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Mademoiselle MARIA PIALET, préside la séance en qualité de Gérante

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
 - du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 842 356,02 Euros**.

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 13 397,00 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice de 842 356,02 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **49 801,94 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **892 157,96 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **892 157,96 Euros**, de la façon suivante :

- A la réserve contractuelle, pour un montant de -50,00 Euros
- Aux autres réserves, pour un montant de 475 207,96 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 417 000,00 Euros

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 98,35 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2021	278121.00		
31/12/2020	278000.00		
31/12/2019	150000.00		

Les associés personnes physiques peuvent désormais soit, bénéficier de l'abattement de 40%(avec application du barème progressif de l'impôt sur le revenu), soit à la place, opter, sous certaines conditions pour un prélèvement libératoire de 12.8% .

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire, les dividendes seront versés aux associés amputés dudit prélèvement de 12.8%.

Les dividendes donnent lieu aussi au paiement anticipé des prélèvements sociaux au taux de 17.2%

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 13 397,00 Euros, correspondant à des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre les associés et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que les associés concernés par une convention, n'ont pas pris part au vote.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale décide de modifier la rémunération du gérant pour la porter à 80 000,00 Euros annuel maximum, hors cotisations personnelles obligatoires et facultatives et hors frais professionnel à compter du 01/01/2023.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping loops and strokes, positioned below the 'La gérance' heading.

S.A.R.L AFG (AUDIT FINANCE GESTION)

Société à responsabilité limitée

au capital de 200 000,00 Euros

Siège social : 30 Allée Charles Babbage

BP 97165

30914 NIMES

R.C.S : NIMES B 392 339 420

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023 **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir un **bénéfice** de **842 356,02** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **49 801,94** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **892 157,96** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **892 157,96** Euros, de la façon suivante :

- A la réserve contractuelle, pour un montant de -50,00 Euros
- Aux autres réserves, pour un montant de 475 207,96 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 417 000,00 Euros

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 98,35 Euros.

Pour copie certifiée conforme

La gérance

